



Circulaire n° 3977

Circulaire

aux administrations communales
et aux syndicats de communes

Objet : COVID-19 – Prise en charge par l'Etat des recettes non perçues par les administrations communales et/ou syndicats de communes pendant la période de déconfinement entre mai et juillet 2020

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding